

A L'APPROCHE DE TOUSSAINT

Si vous devez accueillir vos proches, votre famille à l'occasion de la Toussaint, merci de bien vouloir leur rappeler que la procédure en reprise de concessions est en cours. Les sépultures potentiellement concernées portent toujours de manière visible, le panneau explicite de la démarche à suivre.

CURAGE DES FOSSÉS

Des travaux d'entretien en curage des fossés auront lieu dans la commune lors des prochains mois. Nos deux agents communaux œuvreront sur le bas-côté des voiries communales afin d'assurer le retrait des boues et sédiments qui se sont accumulés par décantation sous l'eau. Cet entretien s'effectuera durant l'automne et l'hiver, et avant fin mars, afin de ne pas perturber le cycle de reproduction des espèces animales et végétales.

A cette occasion, et sur la base d'une **préinscription uniquement en Mairie** (téléphone, mail...), les riverains peuvent demander à bénéficier des boues et sédiments qui auront été extraits à proximité de leur lieu d'habitation, constitutives d'un apport en sédiments appréciable pour des terrains qui en manquent.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE



La commune va procéder à la vente de bois de chauffage au profit du CCAS. Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la Mairie, **avant le 1^{er} Décembre**. Le bois sera vendu et livré au prix de 30€ le stère, limité à 3 stères par foyer, en fonction du volume de demandes enregistrées.

FACTURATION DE LA LIVRAISON DES PLAQUES DE NUMERO DE RUE ET DU CERTIFICAT D'ADRESSE

La loi N°2022-217 du 21 Février 2022 a rendu OBLIGATOIRE de nommer et numéroter les voies des communes rurales. Dans une logique de nécessité sécuritaire, pour l'orientation rapide des secours en zone rurale et des forces de l'ordre, mais également du confort des habitants, afin de faciliter la localisation de leur habitation pour tous les usages de la vie courante (livraison colis et courrier), nous ne pouvons que regretter que certains habitants de la commune n'aient pas fait le nécessaire et ne permette pas d'une part à la commune de se conformer à la loi, et d'autre part de délivrer les certificats d'adresse qui servent à justifier de l'exactitude des lieux d'habitation, mis à jour sur la base de données nationales, disponible sur Internet à l'adresse <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/63414#12.77/45.72/3.558>.

Aussi, il est demandé à ceux qui ne l'ont pas fait, de passer en mairie récupérer leur plaque et leur certificat d'adresse, avant le 31 Décembre 2023. Après cette date, le conseil municipal a statué sur un envoi au domicile, avec une facturation forfaitaire du service.

PROGRAMME – FESTIVITES SAUVIATOISES

L'association BOUGEONS ENSEMBLE vous invite au **Marché de Noël, qui aura lieu le Dimanche 19 Novembre** à la Salle Polyvalente et sur le parvis de la Mairie.

De 9h à 18h, en continue, de nombreux stands, artisans, commerçants, ainsi que le stand présentant les ouvrages de l'Association de Patchwork à venir découvrir. Buvette, Buffet et Tombola sur place, ainsi que la présence du Père Noël. Venez nombreux.

Les membres du CCAS préparent les festivités de fin d'année à destination des aînés et des enfants. Ces derniers seront invités de manière individuelle.

GYM SAUVIATOISE

Séances : Gym Tonique les mercredis 18H30 à 19H30

Les cours du Jeudi soir sont actuellement suspendus en attendant de trouver une solution pour un retour de ce créneau. Renseignements au 06 16 59 29 47



ETAT CIVIL

Naissance : FAYET Caly, fille de Monsieur Aurélien Fayet et Madame Fanny Buisson (le Bourg).

Félicitations aux parents !

Edité et imprimé par la Mairie de Sauviat le **17/10/2023**

Tirage en 260 exemplaires gratuits - Directeur de publication Mme Rachel BOURNIER - Maire

INFO SAUVIAT N°59

4^e trimestre 2023



Horaires d'ouverture de la Mairie de manière temporaire

Mardi : 14h00 - 16h30.

Samedi: 9h00 - 12h00.

La Mairie sera fermée du 30 Octobre au 4 Novembre.

Site internet : www.sauviat.fr

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous uniquement au 04.73.53.14.76

LE MOT DU MAIRE

L'été paraît presque loin, synonyme de vacances pour la majorité d'entre nous, et aussi une période propice aux moments festifs. Sauviat n'a pas fait exception : la Fête Patronale fin Juillet a attiré, encore une fois, un grand nombre de personnes. Je voudrais simplement féliciter l'engagement des associations de la commune qui ont œuvré, ensemble et en harmonie parfaite, à la réussite de cette manifestation : sans les associations, nos territoires ruraux ne seraient que villages mornes. Merci à eux.

Je tenais également à vous faire part des problèmes d'accès et de débit internet que subit la Mairie depuis juillet. Manque de débit, coupures réseau récurrentes, solutions techniques des opérateurs (herztzien ou adsl) qui ne donnent pas satisfaction en zone blanche... Aussi, nous devons modifier de manière temporaire le mode de fonctionnement de notre secrétariat et regrettons que le service au public pâtisse de ces problèmes, en impactant les délais de traitement des demandes. Nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution pérenne, en attendant que la fibre couvre notre commune (fin 2025, selon les annonces officielles).

Le Maire – Rachel BOURNIER

RESTRICTION A L'USAGE DE L'EAU - ARRETE PREFECTORAL



Le suivi quotidien de la situation hydrologique montre compte-tenu du déficit hydrologique cumulé depuis plusieurs semaines que les débits mesurés aux stations de l'arrêté cadre sécheresse restent toujours relativement bas sur de nombreux secteurs.

En relation, le Préfet du Puy de Dôme a signé un arrêté préfectoral, en date du 12 octobre 2023 instaurant des mesures de restriction, applicable depuis le vendredi 13 octobre 2023 et concernant le niveau de restriction suivant pour notre commune :

- la crise pour les usages de l'eau à partir de prélèvements dans le milieu naturel.

- la crise pour les usages de l'eau à partir du réseau d'eau potable

En cas de non-respect, des contraventions de 5^eme classe s'appliquent : 1500€ pour une personne physique et 7500€ pour une personne morale.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Vous êtes cordialement invités à participer à la commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918, date anniversaire de l'armistice marquant la fin de la Première Guerre mondiale, le Dimanche 12 Novembre à 10h30, au monument aux morts de Sauviat.

VISITE DU TIERS-LIEU - La Bacholle

La Bacholle vous ouvre les portes de sa future maison ! Au programme, la visite de ses lieux en devenir. Nous serons là pour répondre à vos questions sur l'évolution du site, la continuité de son chantier et le début de sa nouvelle vie. Rejoignez-nous pour cette découverte **le Samedi 18 Novembre de 11h à 12h devant la mairie !**

DE NOUVELLES ENERGIES AU SERVICE DE LA COMMUNE



Vous avez peut-être déjà aperçu ces visages : voici plus en détail le portrait de 3 personnes qui viennent de rejoindre la commune, chacune sur des domaines différents, et complémentaires.

Bastien DICHAMP a démarré le 5 septembre en tant qu'agent technique polyvalent. Il travaillera en binôme au côté d'Antoine, (avant le départ en retraite de ce dernier), afin d'apprendre le métier et les spécificités de la commune. Bastien dispose de nombreuses compétences particulièrement adaptées à assurer ses missions en milieu rural : débrouillard, capable de manœuvrer des engins de travaux, discret, sociable,

l'équipe municipale est ravie de l'accueillir. De plus, la commune, via une convention avec le SDIS63 (Service Départemental d'Incendie et de secours) lui permettra de continuer à se former et de quitter son poste (sous conditions) pour intervenir, avec ses homologues pompiers volontaires du secteur.

Au centre, **Alexandra GOURGNER**, est arrivée le 12 Septembre dans nos locaux. Originaire des Combrailles, et après des études à Lyon (diplômée d'une licence en anthropologie sociale et culturelle, et d'un master en développement touristique et valorisation du patrimoine) elle s'est installée en Livradois-Forez. Son poste a été créé afin d'assurer la gestion de « la Bacholle » (Tiers-Lieu). Elle travaille actuellement à préparer l'ouverture, à programmer les activités d'un lieu qui se veut un espace intergénérationnel où chacun pourra participer et laisser part à ses idées et initiatives, où chacun pourra s'impliquer dans la vie sociale, partager ses compétences personnelles à travers le bénévolat, les événements, les rencontres et les ateliers à construire. Alexandra travaille à temps partiel (3 jours par semaine), et son poste est co-financé par la Caisse d'Allocations Familiales (convention pour préfiguration d'un Espace de Vie Social).

Une fois « *La Bacholle* » ouverte, l'épicerie et le bistrot associatifs permettront également de se retrouver et de repenser nos modes de consommation alimentaire, en complémentarité des activités mentionnées ci-dessus.

A gauche **Jeanne CLERMON**, originaire de Plauzat, est arrivée à Sauviat le 4 Octobre, en tant que Service Civique Rural. Passionnée de randonnée, d'écriture, et après des études dans le domaine de l'aménagement du territoire, elle a expérimenté plusieurs domaines, notamment celui de la cuisine, tout en laissant germer l'envie de contribuer à répondre aux enjeux environnementaux. La mission de Jeanne durera 8 mois, pendant lesquels elle organisera et animera des chantiers pédagogiques, découvertes et participatifs du chantier dans le Tiers-Lieu. Elle travaillera également à l'aménagement de certains communaux qui ont été identifiés comme prioritaires (le Poux, le terrain en contrebas du parvis de la Mairie, le Monteilhet), en collaboration avec les habitants, et elle accompagnera l'équipe municipale à réfléchir sur les potentiels à créer un circuit de randonnée mettant en valeur le petit patrimoine et les paysages.

CAFE ET BISTROT ASSOCIATIFS : à vos marques !

"Le Tiers-lieu prend forme et l'association Biscotte se met en ordre de marche ! »

Rappelons ici, que l'association **BISCOTTE (BIS**tro**t COM**merce **Ter**roir et **Ter**ritoire) a été créée pour gérer les activités d'épicerie et de café participatifs dans le cadre de monEpi (*) dans les locaux du Tiers-lieu officiellement baptisé « La Bacholle ».



Des produits locaux de qualité seront proposés à des prix réduits (prix coutant). A la réduction de son impact sur l'environnement, les Épis combinent les avantages des circuits alternatifs et y ajoutent leurs spécificités. Elles réduisent les distances parcourues par les produits alimentaires, et par là-même les émissions de gaz à effet de serre.

L'association **BISCOTTE** est une initiative qui permettra aux habitants de la région de profiter d'une épicerie participative et d'un café, lieux de rencontre pour les habitants, renforçant ainsi le lien social au sein de la commune.

(*) *MonEpi est un concept d'épicerie participatives créées et gérées par leurs adhérents. Leur fonctionnement est facilité par une plateforme informatique qui sert à la fois de boutique en ligne et d'outil de gestion pour les adhérents des épicerie (https://www.monepi.fr)*

PLANTONS UN VERGER ENSEMBLE



La commune dispose d'un terrain de 5 000m² en contrebas du parvis de la Mairie qui sera prochainement aménagé en verger communal en écho avec le passé de la commune, autrefois espace parsemé de fruitiers.

Le projet vous intéresse ? Vous savez vous occuper des arbres, vous avez envie de contribuer à sa réalisation, de partager vos connaissances ? Vous avez des idées sur la manière de gérer cet espace de manière partagée et collective, merci de prendre contact avec

Jeanne CLERMON, en service civique, qui est en charge de ce projet.

La commune pourra mettre à disposition le matériel ainsi que les plants, des espèces anciennes (pommes, poires..), propres à notre patrimoine naturel, sur conseil du conservatoire de Tours-Sur-Meymont. Et pourquoi pas y planter des noisetiers, pruniers, petits fruitiers.....La plantation sera aussi l'occasion de se retrouver, en mode participatif et autour d'un moment de convivialité.

Contact sclabachole@gmail.com, Jeanne CLERMON ou en Mairie au téléphone : 04 73 53 14 76

CONCOURS DE LOGO



La Bacholle a besoin de vos talents d'artistes pour trouver un logo à votre tiers-lieu en devenir. Sentez-vous libres et créatifs !

Ami.e.s Sauviatois.e.s et d'ailleurs, à vos crayons !

Vous pourrez déposer vos suggestions sur la boîte mail sclabachole@gmail.com ou en Mairie dans la boîte prévue à cet effet. Vous avez jusqu'au 1^{er} Décembre pour nous surprendre.

Après quoi nous vous ferons part de toutes les propositions et nous voterons ensemble pour élire le nouveau visage Bachollien !



Vous pouvez également retrouver les infos de « LA BACHOLLE » sur facebook et Instagram.

TRAVAUX AUTOUR DE L'EGLISE



À la suite de la visite sur site de l'Architecte des Bâtiments de France, l'année dernière, il a été décidé de démonter l'appentis actuellement accolé à la sacristie et appuyé sur un contrefort de l'Eglise.

En effet, aucune construction ne doit être réalisée dans le périmètre du bâtiment classé, sans autorisation préalable, ni même sur l'espace qui constitue l'ancien cloître de l'abbatiale. Ces travaux ont été réalisés en régie, par les agents municipaux, aidés durant une semaine, par une personne que la commune accueillait afin qu'il réalise sa mission

dite « de travaux d'intérêt général » ordonnée par la justice.

De plus, des travaux d'entretien de l'Eglise débuteront les prochaines semaines, sur la façade Sud et jusqu'à la Nef. Ils concernent les contreforts et doivent permettre de dégager de manière définitive la végétation qui s'est installée dans les joints des pierres, les rendant à la fois plus perméables et fragiles, et de rejoindre les pierres ayant souffert au fil des décennies. Il est prévu également un rressuivi de couverture et le démoussage de la toiture.

Ses travaux seront réalisés par l'entreprise Blanchon, spécialisée dans les bâtiments classés, pour un montant de 84 870€ HT, dont 38 192€ de subvention au titre de la DRAC (Etat) et 29 700 € dans le cadre du bonus ruralité de la Région Aura, et avec un reste à charge d'environ 17 000€ pour la commune.

TRAVAUX LOCAL DES CHASSEURS

Le toit du bâtiment propriété de la commune, situé au hameau du Poux et mis à disposition du Comité d'Animation et de la Société de Chasse a été rénové en septembre. L'entreprise Delavest Bois (Augerolles) a réalisé la toiture, couverture en tuiles. Les travaux de la toiture ont été financés par la Région (4 516 €) et le Conseil Départemental (6 022 €), soit 70 % du montant total.

Ce toit accueillera prochainement une installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 8.5kWc, destinée à une production électrique « verte » qui sera intégralement revendue à EDF. Il est attendu une recette d'environ 1500€ par an pour la Commune sur cet emplacement.

